

**Assemblée Générale de la Section spéléologie du LUC**

**Exercice 2024**

**01/02/2025**

**Participants**:

Présents:

* Bastien
* Karine
* Nathalie
* Sébastien
* Christophe
* Bertrand
* Franck
* Jean
* Philippe

Absents ayant donné pouvoir :

* Jean-Marie pouvoir donné à Franck
* Thomas pouvoir donné à Bastien

Compte-tenu du nombre de fédérés au club à la date du 1er février, soit 21, le quorum est atteint.

**Ordre du Jour:**

* Le mot du président
* Élection du bureau
* Organisation de la section
* Revue de la Comptabilité
* Compte-rendu activité
* Définition des projets 2025

**Mot du président**

Le président est satisfait de l'activité de la section, il y a eu beaucoup de camps et de sorties.

L'objectif pour cette d'année est d'avoir un peu plus de licenciés et plus de parité.

**Election du bureau directeur**

* Christophe est réélu président
* Philippe est réélu président adjoint
* Jean est nommé Trésorier
* Nathalie est réélue secrétaire
* Bertrand est nommé Trésorier adjoint et Secrétaire Adjoint

**Organisation de la section**

* Le poste de responsable de matériel est confié à Bastien
* Groupe community manager mis à jour :
	+ Responsable webmaster Sébastien
	+ Autres membres Nathalie, Bertrand, Christophe, Karine

**Focus sur la communication web du club**

Les comptes-rendus devraient être rédigés en priorité sur le site Web avec partage sur les différents réseaux sociaux. Les camps feront l'objet d'un compte rendu régulier, les sorties ponctuelles feront l'objet d'un compte-rendu succinct type Facebook.

Mise en place d'une synchronisation des publications Facebook sur Instagram, confiée à Bertrand.

Pour la messagerie du club @gmail, Christophe va donner les informations de connexion aux membres en charge de la communication. Attention à la gestion des contacts, qui doivent être conservés et inscrits avec leur accord dans les listes de diffusion, LUC spéléo et les amis du LUC.

Echange sur la modération mise en place sur les réseaux sociaux pour les pages du club, c’est une obligation, le président est le responsable légal de tout ce qui passe sur les réseaux numériques.

**Revue de la Comptabilité**

Sur la saison 01/09/2023 - 31/08/2024

* 6129,24€ en début d'exercice
* 2783,96€ en fin d'exercice
* 3000€ sont prévus en rentrée sur l'exercice suivant (2024 - 2025)

Dépenses

* Spéléocartes : débit 239,40€, crédit 477€,
* Sorties et camps : débit 12 653,91€, crédit 9372,16€,
* Cotisations : débit 3094€, crédit 3878,20€
* Achats de matériel : débit 2433,86€, remboursement de 869,64€
* Petit matériel : débit 722,33€
* Etanchéité du local : débit 329,18€

Recettes

* Remboursement de stage amarrage : débit 254,70€
* Aides 1610€(camps) et 200€ pour les jeunes (région)

Au 15/01/2025, le solde du compte est à 4700€

Une nouvelle demande de subvention va être déposée pour cet exercice.

Plusieurs thématiques possibles : exploration, matériel d’initiation

Échéance pour élaborer le dossier - 31 Mars 2025

Prérequis :

* Rapport d'activité, Nathalie le rédige
* Budget prévisionnel en intégrant la subvention et les dépenses , Jean prépare le budget

Achats à prévoir sur l’exercice :

* Combinaisons pour l'initiation (tailles moyennes et XL)
* Détecteur de CO2 à coût correct

Il est convenu pour 2025 de présenter les comptes sur un exercice civil, la présentation par saison sportive demeure la règle pour le LUC.

**Compte rendu d'activité**

Elaboré par Philippe.

33 fédérés dont 7 de moins de 18 ans et 35 membres.

18 licences d'initiation.

Sur l'exercice, 17 sorties, 3 camps et 3 stages

Camps : Ardèche Oct 2023, Vignes Avril 2024, Pierre St Martin Eté 2024.

Stages :

* Contrôleur d'ancrage de 4 jours par Christophe
* Stage FFP2 dans le Lot par Aurélien
* Stage Scientifique à la combe aux prêtres : Camille

**Projets 2025**

* Organisation d'un exercice secours en mai 2025
* Pierre St Martin été 2025 : objectif plonger le syphon
* Lieu d'entrainement

Assurer le suivi du dossier avec le LUC. La section essaie de récupérer la salle du LUC perdue depuis 10 ans. La certification de Christophe en tant que contrôleur d'ancrage ne permet pas de contrôler des structures qui n’appartiennent pas à la féddération. Le projet présenté au LUC doit évoluer. La salle pourrait être équipée mais pour l'instant, il y a des travaux de rénovation énergétiques prévus. En attendant, voir s’il est possible d’installer des petits équipements spéléos dans la salle d'escalade.

Objectif réalisation du dossier avec le soutien d’un enseignant du LUC intéressé par un lieu d’entraînement pour le canyoning, à déposer dans les instances universitaires. Objectif de réalisation du dossier fin Mai.

Organisation :

* Une réunion de travail est à organiser en interne de la section pour finaliser le document le 13 mars
* Validation avec le professeur de sport
* Transmission à l'université

* Formation des cadres du club

Les cadres du club participeront à des stages de perfectionnement, de certification pour l'encadrement.

* Projet enfants

Organisation de sorties dédiées aux enfants sur des thématiques précises (pâques, halloween).

Cible 2025 sortie pour Halloween.

* Règlement intérieur section spéléo. Ajout de l'ancienneté pour pouvoir voter.

Philippe regarde le statut type avec l'ajout des modifications

* Convention avec la préfecture à revoir.

**Calendrier**

* Le 23/02 : l’AG du CDS 59 (département)
* Le 9/03 : l’AG du CSR HDF (Région).
* Le 13/03 : temps de travail sur les dossiers subventions et dossier mur d’escalade

**Quelques rappels des bonnes pratiques :**

* Il est obligatoire de faire une spéléocarte pour les participants non fédérés pour toute sortie inscrite au calendrier du club ou utilisant le matériel du club.
* Renouvellement des cotisations : il est urgent que chaque membre renouvelle sa cotisation, dans l’idéal avant le 9 mars. Les demandes de subventions faites en début d’année tiennent compte du nombre d’adhérents à date. L’année dernière nous avons perdu des financements, notamment pour les enfants et les stages en raison de renouvellement de cotisation tardifs. Les licences courent du 01/01 au 31/12 de l’année N.
* Les encadrants doivent renseigner sur le site de la fédération la déclaration d'honorabilité.